Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 076-217606003-20260929-20260607-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 29 septembre 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°7 :
Délibération portant création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Préparation du réfectoire de la cantine, service aux élèves et entretien des locaux de la restauration scolaire
- Entretien des ateliers des services techniques
- Entretien de la garderie

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er novembre 2026, un emploi permanent au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 22.75/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions citées plus haut, à temps non complet à raison de 22.75/35ème, à compter du 1er novembre 2026.

- La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
MAIRIE de SAINT-LÉONARD Seine-Maritime		02/10/2026

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Canton de Fécamp

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 076-217606003-20260929-20260607-DE

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 29 septembre 2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	16
Excusés :	2
Absent :	1
Votants :	18

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Sandrine LEQUEUX Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Patricia PRADIGNAC, Marie-Pierre PRIEUR,
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Aloïse HOCH, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, Louis VASSEUR, Ludovic VERDIERE
Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :
Madame Audrey PITTE (pouvoir à Claude MAGUET), Monsieur Samuel LEMESLE (pouvoir à François DAUDRUY)

ETAIT ABSENT :
Monsieur Sébastien DUPREY

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à l'élection d'un ***secrétaire de séance*** pris au sein du Conseil ; ***Madame Marie-Pierre PRIEUR*** a été désignée pour remplir ces fonctions.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)